

CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE
ACCUEIL DE LOISIRS GASTON RAMON

La Présidente du CCAS de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 17 novembre 2021, portant délégation de pouvoir au Président et au Vice-Président du Centre communal d'action sociale en application des articles R123-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant l'organisation d'un spectacle à l'accueil de loisirs Gaston Ramon,

Vu la proposition de contrat de la société ATLANTIC-PROD,

DECIDE

Article 1 : Un contrat est signé avec la SARL ATLANTIC-PROD, 3 A la lande 44160 PONTCHATEAU, représentée par Madame Christiane SECHER, gérante, pour la représentation du spectacle MAGIE CLOSE UP le 26 octobre 2022.

Article 2 : Le coût de la représentation est de 740 €/TTC.

Article 3 : La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil d'administration.

Fait à Crépy-en-Valois, le 21 octobre 2022.

Par délégation du Conseil d'administration,
La Présidente, Virginie DOUAT



PUBLICATION
Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :
09 NOV 2022

